

Séance plénière du 10 Septembre 2015

COMPTE-RENDU

Ordre du jour

Audition de M. François DUROVRAY

Président du Conseil départemental de l'Essonne

Thèmes :

- Les grandes orientations de la politique sociale du département en faveur des personnes âgées, des personnes handicapées et de l'insertion,
- Les politiques de prévention et de promotion de la santé,
- La convention entre l'ARS et le département examinée le 22 janvier dernier,
- La place de la Conférence de Territoire dans l'organisation des Assises du Département et de la démocratie en santé

PROJET

M. Philippe NASZÁLYI, (président de la Conférence de Territoire), ouvre la séance.

I- Mouvements des membres de la Conférence de Territoire (CT 91)

Philippe NASZÁLYI (Président de la Conférence de Territoire) remercie tous les membres de droit de la Conférence de Territoire ainsi que l'ensemble des invités, dont le représentant du Préfet délégué à l'égalité des chances.

Le Président accueille M. Robin REDA, Maire de Juvisy sur Orge, qui avait été désigné par l'UME en juin 2014 et qui vient enfin d'être nommé au titre de l'Association des Maires de France grâce à son action combinée avec celle de Madame Pirlet qu'il remercie vivement.

Il le déclare installé officiellement membre de la Conférence de Territoire de l'Essonne ainsi que sa suppléante qui est absente ce matin.

Il informe les membres de la Conférence que le Conseil Départemental a désigné :

Membres Titulaires :

Madame **Françoise MARHUENDA**, maire Des Ulis et vice-présidente en charge des familles, de la solidarité et de la santé ;

Monsieur **Dominique FONTENAILLE**, maire de Villebon-sur-Yvette ;

Membres Suppléants :

Madame **Sylvie GIBERT** : Viry-Châtillon, conseillère départementale déléguée à la transition énergétique,

Madame **Marjolaine RAUZE** : maire de Morsang-sur-Orge qui est excusée.

Il les déclare installés officiellement membres de la Conférence de Territoire de l'Essonne

Le Président fait procéder ensuite :

II- Approbation du compte-rendu du 18 juin 2015

Le Président rapporte que le compte-rendu de la séance plénière du 18 juin tient compte des modifications apportées qu'il soumet à l'approbation de la Conférence. Le Compte-rendu est approuvé à l'unanimité et sera donc mis en ligne sur le site de la Conférence. <http://ct.sante-iledefrance.fr/essonne/>

III- Informations

Le Président de la Conférence de Territoire rappelle les dates suivantes :

- 8 octobre 2015 : journée (9h-17h) consacrée aux « personnes à besoins particuliers face au discours de la performance », dans le cadre d'un colloque commun organisé avec les formations sanitaires et sociales de l'Université d'Evry qu'il dirige¹, le Réseau national des Communautés éducatives (RNCE)², la Fédération Nationale des Associations au Service des Élèves Présentant une Situation de Handicap (FNASEPH)³, le Comité d'Entente départemental de l'Essonne⁴ et L'Union Nationale des Associations Laïques Gestionnaires d'institutions du secteur sanitaire, social, médico-social, médico-éducatif, éducatif spécialisé (UNALG)⁵.
 - Deux séquences sont envisagées (programme provisoire) :
- matin
 - En présence d'Alain Dreano, Directeur-général Association PEP 17, Membre de la commission vie associative FEHAP, Professeur associé ESCEM Tours, Consultant Cabinet SUR MESURE
 - **La réforme de la tarification : enjeux et conséquences** : Céline Poulet, Déléguée nationale aux personnes en situation de handicap à la Croix Rouge.
 - **1ère table ronde : Quels espaces entre les besoins et attentes des personnes et les mesures économiques ?**
 - Modérateur : Philippe Naszályi avec Sophie Cluzel FNASEPH, parent, Alain Depaulis, psychologue clinicien, psychanalyste, Bernard Duportet, président de HABEO, Thierry Nouvel, directeur général UNAPEI et Claude Le Pen, Professeur en économie de la santé à l'Université de Paris Dauphine
-

¹ <http://deust.hautetfort.com/>

² <http://www.rnce.fr/>

³ <http://www.fnaseph.fr/index.php>

⁴ http://www.mdpf.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=256:declaration-commune-du-comite-dentente&catid=42:actualites-des-mdpf&Itemid=63

⁵ <http://www.unalg.org/unalg/pages/home.html>

- après-midi
 - **L'utilisation des tableaux de bord d'information dans la mise en œuvre des politiques publiques médico-sociales : Où en est-on? Où va-t-on ?** : Marie-Dominique Luissier, ANAP
 - **2ème table ronde : Entre parcours de vie et performance : Quelle éthique ?**
 - Modérateur : Pierre Rose, psychiatre, président du CNRD avec Marie-France Maugourd, gériatre, Michel Chauvière, sociologue, directeur de recherche CNRS, Marie-Christine Philbert, FNASEPH, Martine Colmant, mère de famille et administratrice à la CPAM et M. Manien, APF, parent

- 15 octobre (journée) : Séminaire ANAP, seuls les établissements de santé médico-sociaux sur le secteur « personnes handicapées » sont invités à s'inscrire au séminaire d'une journée concernant la présentation du dispositif d'accompagnement relatif à l'appui à l'appropriation du tableau de bord partagé de la performance dans le secteur médico-social » qui se tiendra à l'Université d'Evry, dans le cadre de la Licence Professionnelle de Management de l'Aide et des Services à la personne (LP MAP)

- 12 novembre 2015 : Les « relations Hôpital-ville » ou vers « les groupements hospitaliers de territoire » (GHT) de la future loi-santé :
Introduction par M. Jean-Michel Toulouse, ancien directeur du CHSF et intervention des directeurs des hôpitaux privés et publics, membres de la Conférence de Territoire ;
 - CRSA : M. NASZÁLYI participé aux séances d'organisation (COFIL) du débat public organisé le 19 janvier 2016 par la CRSA sur le thème des personnes âgées et de la dépendance. Cette action est régionale et il a proposé pour illustrer le rôle de notre département : les actions menées à Hôpital des Magnolias
 - Par ailleurs, plusieurs membres du COFIL ont proposé de présenter une intervention de M. Jérôme GUEJ en tant qu'inspecteur général des affaires sociales et ancien président du Conseil Général de l'Essonne qui a écrit un ouvrage spécialement consacré à ce sujet.

- M. NASZÁLYI siège très irrégulièrement, et il le regrette, au COREVIH Ile de France Est (siège à l'Hôpital St Louis), présidé par le Professeur Rozenbaum. Il informe la Conférence que le COREVIH va mettre en place une Convention d'objectifs et de moyens avec l'ARS et que ce texte sera voté ce soir à 17h
 - M. NASZÁLYI propose que le sujet du COREVIH fasse l'objet d'une présentation lors d'une prochaine conférence de territoire.

- 10 décembre 2015 : Nouvelles formes de coopération en santé : les coopératives de santé avec Jean-Pierre Girard⁶, (Canada), expert international sur les coopératives de santé et Coordonateur de l'étude internationale de l'ONU⁷ - *sous réserve que nous trouvions un financement pour le déplacement* ;
M. Jean Huet chargé d'études à la Confédération générale des SCOP chargé notamment de la mise en œuvre de SCIC⁸ « maison de santé » à Clichy et d'EHPAD à Versailles notamment⁹ ;

⁶ <https://www.sommetinter.coop/fr/medias/nouvelles/entrevue-avec-m-jean-pierre-girard-chercheur-expert-conseil-en-entreprises>

⁷ http://www.unog.ch/unog/website/bookshop.nsf/%28httpPublicationsBySubject_en%29/18488344423658E7C1256F5D005F93B3?OpenDocument

⁸ www.les-scic.coop

⁹ <http://www.lagazettedescommunes.com/294395/scic-une-nouvelle-alliance-public-priv/>

et M. Bruno Pérez, directeur de CALME (Centre d'Action et de Libération du Mal-être Ethylique) qui concerne deux cliniques sous formes coopératives : Illiers-Combray en Eure et Loir depuis 1993 et Cabris dans les Alpes-Maritimes depuis 1981¹⁰...

Le Président de la conférence de territoire, précise que M. Claude EVIN a été remplacé par M. Christophe DEVYS en qualité de directeur général de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France

M. DEVYS est soucieux du bon fonctionnement des instances de démocratie en santé que sont les conférences de territoire, et M. NASZÁLYI l'invite à venir rencontrer les membres de la conférence.

1^{ère} partie : Discussion avec la salle

Jean-Claude GALINAND (représentant les associations de retraités et personnes âgées) souhaite que le terme « dépendance » contenu dans l'intitulé du débat public organisé par la CRSA en janvier 2016, soit remplacé le terme « perte d'autonomie » plus adapté aux problématiques des personnes âgées ou handicapées.

Philippe NASZÁLYI lui indique que cette décision n'est pas du ressort de la Conférence de Territoire, mais qu'il en fera part. Il constate qu'il y a de grosses inégalités de traitement selon la dépendance avant ou après 60 ans entre la prise en charge PCH et APA.

Michel HUGUET (Délégué territorial de l'Essonne – ARS) précise que la formation ANAP porte sur l'outil de mesures de l'activité selon le degré de dépendance et sur la réalité de la prise en charge

Thierry de Montgolfier (représentant les établissements de santé) indique qu'une matinée « portes ouvertes » est organisée par l'Association Lachenaud, le 19 septembre au sein de l'Établissement de santé la Martinière à Saclay, sur le thème Alzheimer auquel il a invité aussi le Président de la Conférence de Territoire. Des représentants de l'administration du conseil départemental ainsi que des membres de France Alzheimer se tiendront à disposition pour répondre aux questions du public. Un buffet clôturera cette matinée.

Guy MALHERBE (représentant les Maires de France) indique que l'Université du Temps Libre organise une séance inaugurale de l'année universitaire sur le thème de la télémédecine avec le Docteur Simon comme intervenant, le 22 septembre à 14h00 à la salle des fêtes d'Épinay-sur-Orge.

Philippe NASZÁLYI (Président de la Conférence de Territoire) remercie les intervenants

2^{ème} partie

Accueil de M. le Président du Conseil départemental : M. François DUROVRAY

- Discours du Président de la conférence de territoire

« Monsieur le Président,

C'est un grand plaisir et un grand honneur pour l'instance de « démocratie en santé » du territoire que de recevoir le nouveau Président du tout nouveau conseil départemental.

Ce territoire que dans sa grande sagesse Claude Evin, en 2010, résistant déjà aux mauvaises sirènes, n'a pas voulu déconnecter du département de l'Essonne.

Votre conseil succède au Conseil général qui datait de 1800. Retour aux sources de 1789 qui avait créé le conseil de département et dont j'espère qu'avec ce conseil départemental ré-institué, on n'oubliera pas le rôle fondamental de proximité du Département, notamment en matière sociale et donc de santé.

Je souhaite « longue vie » au département... !

¹⁰ http://www.calme.fr/contenu.php?id_menu=14&id_sousmenu=34

La proximité, les élus représentés ici, savent bien ce que c'est. La santé n'est pas toujours dans les compétences obligatoires des élus locaux, certes, mais ils se sont fait élire par leurs concitoyens sur bien autre chose que les compétences obligatoires !

Il ne faudrait donc pas qu'ils les désespèrent en portant ainsi atteinte à l'image excellente, souvent les seuls parmi les politiques, qu'ils ont conservée. La démocratie est fragile et la santé est bien désormais une compétence que les habitants réclament à leurs élus du terrain !

Je sais aussi que la mode « gestionite », une maladie de la gestion que j'ai inventée naguère¹¹, est de croire que par principe tout regroupement, est gage d'efficacité et d'économies en ces temps de pénurie organisée des finances publiques...

Le prof de gestion que je suis un peu par ailleurs, est toujours amusé de ces postulats indémontrés et indémontrables. En effet, à part une économie sur l'achat des couches ou des compresses, on réalise rarement d'autres gains réels, sauf ceux que le dogme de « l'égoïsme rationnel » impose de croire depuis bientôt 40 ans !

Les dégâts sociaux, hélas non mesurables avec les critères de l'évaluation quantitativiste, et les gâchis en matière humaine dont on ne mesure pas non plus, sur la durée, les coûts exorbitants, en matière de santé qu'elle soit physique ou mentale, devraient inciter à une révision des pratiques, si nous n'étions pas hélas, et depuis 1974 au moins, sortis de la véritable gestion : *gero, is ere gessi, gestum*, (*Est-ce pour cela que l'on veut empêcher d'étudier le latin ?*) ce mot qui signifie : porter, s'occuper de, prendre soin ...pour entrer dans le calcul court-termiste dont les effets sont hélas dévastateurs à moyen et long terme.

On est ainsi entré dans une spirale où le système, pour générer des profits immédiats et pour certains seulement, érige en dogme la planification du Gosplan, chère aux soviétiques et le gigantisme déshumanisé et en fait, excessivement coûteux.

Si le ministère de l'éducation nationale ou les *Konzern* de l'Allemagne de l'Est étaient mieux gérés qu'une PME, cela se saurait depuis longtemps, mais nos modernes Trissotins de l'économie ne sont pas à un paradoxe près en matière d'incohérence. Il faut dire que la plupart n'ont jamais rien géré de leur vie ou lorsqu'ils ont géré, ils le faisaient hors sol.

L'histoire du *numerus clausus* depuis 1971, est là pour nous illustrer que le dogmatisme déconnecté du réel est à bannir ! En effet, la croyance en la restriction de l'offre en matière médicale, n'a pas été le gage, loin de là, de la moindre dépense et elle n'a pas non plus amélioré la qualité. Ce n'est pas aux maires, aux élus, mais aussi à nous tous qu'il faut en raconter lorsque nous constatons que les déserts médicaux ne sont pas seulement en Corrèze ou dans la Creuse, mais bien dans nos campagnes ou nos cités essonniennes !

Notre Conférence a travaillé en mai, avec l'UME d'ailleurs, et juin sur la question des maisons de santé et des centres de santé. Elle travaillera encore sur cette question, en décembre, en examinant des formes innovantes d'organisation de structures de santé. Un « benchmarking » en somme!

Elle a formé un groupe de travail sur l'autisme et les réponses à apporter en Essonne pour éviter d'envoyer nos enfants dans des maisons belges, parce que les mêmes « bons gestionnaires » ont organisé la pénurie ici !

Elle planche depuis plus d'un an sur la difficile question de l'universitarisation en santé du site évryen. Il faut à la fois innover et se battre pour qu'un pôle universitaire voire un CHU, soit implanté en Essonne, dans le cadre de Paris Saclay, sans doute, mais bien en Essonne.

Un territoire, c'est une réalité tangible, de femmes et d'hommes. Il faut inciter les jeunes professionnels à oser franchir le périphérique et même la petite couronne pour étudier en Essonne, faire leur stage en

¹¹ « La Gestionite » *direction et gestion des entreprises*, 1996 n° 155-156.

Essonne et s'installer en Essonne suivant des formes plus adaptées à la réalité, mais bien ancrées dans notre territoire.

Nous avons apprécié en juin, la remarquable réalisation de l'installation d'un « enseignant chercheur » en médecine générale en Essonne (Athis-Mons). Cela ne doit pas être une action unique d'autant que la demande en formation continue, pour les organisations qui siègent aussi ici, du médico-social et du social, envers les aînés et les handicapés notamment, est une forte demande : en diplômes (DU), mais aussi en formation de toute sorte, y compris sous forme « télétransmise » !

Il y a des métiers de l'accompagnement notamment, à revitaliser voire à inventer d'autant que le SROS que nous avons examiné en décembre dernier, favorise le maintien au domicile et le soin au domicile. Cela avait été aussi le fruit du travail de la Conférence, une journée entière, à l'université d'Evry, en novembre 2014 pour comprendre la réalité complexe du domicile...dans le langage du sanitaire et du social : la santé donc !

Technologie innovante certes, mais aussi femmes et hommes de terrain sont requis !

C'est vous dire que l'ensemble des acteurs de la Conférence de Territoire de l'Essonne se sont très vite éloignés des débats idéologiques que j'abordais rapidement plus haut, pour travailler à l'amélioration pratique de la santé en Essonne.

À leur mesure, suivant les modestes, trop modestes moyens que la loi et l'Agence leur a mis à disposition, ils ont appris à se connaître et à travailler ensemble au bien commun.

C'est le mutuellisme ou la mutualisation des idées qui sont les maîtres mots, ici, en cette Conférence qui réfléchit, examine et propose pour lutter contre les inégalités en santé.

La Conférence de Territoire de l'Essonne a été partie prenante des 3èmes assises départementales de la santé, avec l'ARS et le Conseil Général en octobre 2014.

Elle a été aussi un artisan de cette convention entre l'ARS et le département dont le vote a été remis. Nous souhaitons, avec les ajustements dus aux effets normaux de la volonté démocratique qui s'est illustrée en mars dernier, qu'elle puisse voir le jour.

Elle est prête à contribuer aux assises départementales que vous souhaitez organiser.

L'enjeu de la loi HPST qui a institué les Conférences de Territoire, et de la Loi santé en discussion au Parlement qui le poursuit, est de constituer des types de territoires, au sein desquels les questions de santé (et les actions des ARS) peuvent être traitées de manière transversale en favorisant ainsi le décloisonnement pour obtenir un territoire, ici celui de l'Essonne, qui permette de développer une «vision globale de la santé », avec à un niveau de concertation ou de décision politique générale pour que les questions de santé ne soient pas traitées isolément, mais intégrées dans les politiques locales de transports, de logement, de cohésion sociale et dans les politiques publiques.

C'est donc une assistance attentive et constructive qui vous attend, Monsieur le Président, et qui par ma voix, vous remercie encore une fois d'avoir accepté cette audition et ce débat pour que, nous connaissant mieux, nous servions mieux cet intérêt général qui est notre *credo* ! »

- Allocution du Président du Conseil départemental de l'Essonne

François DUROVRAY, salue le président de la Conférence de Territoire, ainsi que Michel HUGUET, délégué territorial de l'Essonne et son adjoint Tanguy BODIN, les élus présents dans la salle. Il accorde un salut amical aux membres de la Conférence qui viennent de Montgeron. Il remercie les membres de Conférence pour la qualité de leurs travaux, rappelant que la santé est au cœur des préoccupations de nos concitoyens.

Les Essonnais ont fait part de leurs priorités lors des dernières élections locales sous les items suivants :

- Logement,
- Transport,
- Couverture en très haut débit du territoire
- Santé sous toutes ses formes : évolution du système de santé

Il partage les propos du Président de la Conférence de Territoire sur la dérive gestionnaire et décide de répondre plutôt à l'intervention que vient de faire M. NASZÁLYI que de prononcer le texte qui lui a été préparé.

François DUROVRAY rappelle les coupes budgétaires que L'Etat fait subir aux collectivités et le conseil départemental doit affronter une baisse de 72 millions d'euros de dotations. Il déclare qu'il sera contraint de revoir des actions existantes depuis plus de 40 ans pour les ajuster aux attentes des Essonnais. Il se prononce en faveur d'une révision de l'ensemble des politiques publiques en s'interrogeant sur le Service Public du XXIème siècle.

1. Les assises départementales

1.1. Questions de santé publique

M. Durovray, relève la phrase de M. Naszályi, qui rêve de voir des professionnels de santé venir en Essonne se former, le Président du conseil départemental souhaite lui, voir les Essonnais se soigner en Essonne. Il se positionne en faveur d'une inclusion territoriale.

- Il faut redéfinir la carte de l'offre en santé afin de favoriser la qualité des soins.
- Universitarisation : Évolution du plateau de Saclay. L'offre de soins devrait se développer via l'universitarisation à Evry : l'hôpital du Sud Francilien a un beau plateau technique situé à côté du Génompol. Cela permet de faire venir de nouvelles équipes vers le CHSF.
- La désertification médicale : Michel Bournat, vice-président délégué aux partenariats avec les collectivités, grands projets et Europe, dans le cadre de la politique de la ville va accompagner les projets locaux de maisons médicales. La Région soutient aussi ces projets.

1.2. Les établissements médico-sociaux : les secteurs personnes âgées et personnes handicapées sont très suivis par le conseil départemental qui lui consacre un budget important. Le Conseil départemental et l'ARS travaillent conjointement sur le développement de l'offre en Essonne.

Le Conseil Général avait mis en place le service public essonnien du grand âge (SEGA). L'actuelle majorité poursuivra ce service : un premier établissement a ouvert ses portes à Morangis en mai 2013, accueillant 103 résidents. Un deuxième établissement a ouvert à Courcouronnes en juin 2014, avec 72 places. Un troisième établissement de 108 places est en cours de réalisation aux Ulis dont la maire, Françoise MARHUENDA est présente. D'autres projets à Dourdan, à Draveil et à Villebon-sur-Yvette dont le maire Dominique FONTENAILLE est ici présent, devraient voir le jour. À terme, plus de 1 400 places en maisons de retraite publiques pourront être proposées sur le département de l'Essonne.

Citation de M. DUROVRAY : « Nous nous sommes engagés dans une dynamique forte de développement et de création de places d'EHPAD accessibles au plus grand nombre. Cet engagement a pour objectif de disposer d'une offre de prise en charge équilibrée entre le secteur privé et le secteur public avec des prix de journée raisonnables 60 €/jour. »

Le volet handicap : François DUROVRAY constate que nous envoyons en Belgique aux frais de la sécurité sociale et du budget handicap du Conseil Départemental, 245 adultes en situation de handicap. Il se montre très favorable à l'inclusion territoriale, c'est-à-dire l'ouverture de 300 places dans le cadre du schéma départemental de la personne handicapée.

François DUROVRAY, souligne la terrible épreuve en terme d'éloignement pour ces 245 essonnais et leurs familles d'accueil, et insiste sur le coût social difficilement mesurable induit.

Chaque année le Conseil départemental vote l'OAED (Objectif Annuel d'Evolution des Dépenses).

Au regard du constat de l'hétérogénéité des prix de journée dans les établissements, le PCD souhaite conclure des contrats d'objectifs partenariaux pluriannuels avec les établissements tendant à maîtriser le prix de journée en garantissant la couverture des besoins des établissements.

Prévention/Santé

Les centres de PMI ont différentes missions, dont les vaccinations (pénurie actuelle des vaccins du BCG). M.DUROVRAY souhaite faire évoluer la couverture des 62 centres de PMI, présents sur le territoire essonnien. Il indique qu'il souhaite une recentralisation des politiques à ce sujet.

En ce qui concerne les Assises départementales, « Dessine-moi l'Essonne », dont il a annoncé la tenue notamment à la séance du Conseil Economique social et environnemental de l'Essonne, elles se dérouleront en novembre au Génocentre.

En amont de ces Assises, le Département souhaite que chaque Essonnien ait la possibilité de s'exprimer et d'apporter ses idées, ses réflexions sur le présent et sur le futur "idéal" pour notre territoire, autour de 4 thématiques :

- L'identité de l'Essonne
- Vivre en Essonne
- L'épanouissement en Essonne
- L'Essonne exemplaire

L'idée force qu'il veut développer par ces assises n'est pas de gommer les différences d'approches politiques des uns et des autres, mais bien d'offrir au département et au-delà, une voix forte, unifiée pour l'essentiel qui porte l'Essonne et la fasse reconnaître et de ce fait, respectée et considérée dans le concert régional et national.

Le Président du Conseil départemental doit rassembler les différents acteurs sur les différents sujets. Ces enjeux portent sur 5 à 20 ans. La feuille de route 2016, aura des objectifs jusqu'à 2020-2040.

2. Débat avec la salle

Didier HOELTGEN (Directeur du Centre hospitalier de Villeneuve St Georges et Président de la Conférence de Territoire du Val de Marne) : quelle est la position du Conseil départemental à propos des contrats locaux de santé ?

Hella KRIBI-ROMDHANE (représentant le Conseil régional d'Ile-de-France) : souhaite connaître les nouvelles orientations par rapport au cadre régional de l'offre de santé dans les territoires notamment le financement des MSP (maisons de santé pluridisciplinaires) et l'appui à ces projets.

La Région a posé des critères : obligation du tiers-payant, et de l'appartenance au secteur 1 pour les médecins

Question des vaccinations dans les PMI qui provoque de fortes revendications

Réponse de M. Durovray : concernant la vaccination, M. DUROVRAY souhaite que les efforts soient partagés entre les institutions.

Hella KRIBI-ROMDHANE : En ce qui concerne les Assises, la santé sera-t-elle traitée comme un sujet à part entière ? La santé n'est pas une compétence propre des conseils départementaux mais ne doit pas être oubliée d'assises plus générales.

Patricia LUBEKSKI (Pédiatre, représentant les médecins libéraux) signale que les cabinets médicaux ne sont pas déchargés de la vaccination, et qu'il s'agit d'une pénurie de l'offre de vaccins. De plus, le conditionnement du BCG oblige à faire une programmation de vaccination collective pour ne pas perdre de produit, puisqu'il y a 10 doses dans une ampoule. Elle déplore un manque de concertation entre tous les acteurs.

Patrick CHAVENON (Pharmacien – représentant les professionnels de santé libéraux) précise que cette pénurie de vaccins est accentuée du fait des politiques de vaccination définies par l'OMS.

Réponse de M. Durovray :

François DUROVRAY partage l'avis de Didier HOELTGEN et invite à solliciter Françoise MARHUENDA, vice-présidente en charge de la santé pour travailler sur les enjeux des CLS. Concernant le contrat départemental de santé, il déclare ne pas avoir d'opinion arrêtée sur ce sujet.

En ce qui concerne la place des Assises de l'Essonne par rapport aux Assises de la santé, l'enjeu est que tous les acteurs de l'Essonne puissent échanger en s'appropriant les activités du territoire. Même message pour tous, partagé par tous les acteurs politiques et professionnels de santé. Il ne s'agit pas de se substituer aux assises de la santé qui sont autres choses et qui doivent être organisées en partenariat avec l'ARS et la Conférence de Territoire à un autre moment.

Par ailleurs, la création d'une métropole Grand Paris dans lequel entrent plusieurs communes de l'Essonne dont Juvisy dont le maire Robin REDA est présent, nécessite la coordination du département avec les départements de la Grande Couronne.

En ce qui concerne l'ouverture des MSP, M. DUROVRAY n'est nullement hostile aux critères régionaux, il souhaite simplement que les aides de la Région tiennent compte des besoins exprimés du département. Plus de cohérence pour mieux répondre aux besoins des concitoyens.

En ce qui concerne les Contrat locaux dont la suite dépend de la Loi Santé, M. DUROVRAY rappelle que les enjeux de la simplification nécessitent des ajustements entre les communautés de communes et infra communautés d'agglomération avec des contrats départementaux simplifiés

Philippe NASZÁLYI (Président de la Conférence de Territoire) indique que la lourdeur administrative pour obtenir une subvention régionale d'ouverture de MSP et la diminution au dernier moment, du montant des subventions promises a déjà mis en péril certains projets dont celui exemplaire de la MSP de Corbeil. La Conférence a été sensibilisée à ce problème à la séance plénière de la Conférence de mai dernier. Il insiste sur le fait que le temps économique ne peut se satisfaire de ces lenteurs. Il profite de la présence de Madame ROMDHANE, vice-présidente de la Région Ile-de-France qu'il sait sensible à ces questions de santé, pour demander aux élus d'être très vigilants. Il convient de rappeler aux administrations qui dépendent d'eux, qu'elles sont d'abord au service des citoyens. Elles ne doivent plus être un frein aux initiatives innovantes faites dans l'intérêt des populations comme dans le cas de la MSP de Corbeil. Il rappelle que l'Essonne est l'un des départements les plus dynamiques en matière de création de structures d'exercice collectif et il ne faudrait pas casser cette dynamique !

Caroline PARATRE : (UME - Union des Maires de l'Essonne), interpelle le Président de la Conférence de Territoire à propos des MSP avec lesquelles les maires travaillent beaucoup. Elle aurait besoin d'analyses pertinentes sur la pérennité de ces actions.

Philippe NASZÁLYI (Président de la Conférence de Territoire) lui répond qu'avec sa « casquette » d'universitaire, il va proposer à ses collègues du pôle santé de l'Université d'Evry, la prise en compte de cette demande d'enquêtes émanant des élus.

Thierry SCHMIDT (Directeur du CHSF) remercie les Présidents de la Conférence de Territoire et du Conseil départemental de l'Essonne, pour leur qualificatif au sujet du CHSF « potentiel extraordinaire »

Cette communauté hospitalière souhaite :

- Apporter une réponse de santé en Essonne aux Essonnais
- Poursuivre sa volonté de travailler en faveur de l'universitarisation du site évryen avec le Génopôle, l'université d'Evry et l'AP-HP. Il souligne d'ailleurs tout le travail que la Conférence de Territoire a initié pour lancer cette idée de l'universitarisation.
- Continuer et amplifier le travail en synergie avec les acteurs de l'Essonne

Guy MALHERBE (UME) partage l'avis de M. Durovray pour consulter les acteurs de l'Essonne. Les communes participent aux dépenses. La baisse de 28 milliards d'euros de dotations engendre des situations

financières difficiles, qui pourraient avoir pour conséquence, de ne plus pouvoir aider au financement de structures telles que les MSP.

Marc LAVAUD (représentant la CODERPA 91 et membre de la CRSA) souhaite parler de santé au sens large et non seulement du « sanitaire ». Il demande au président du conseil départemental où en est la création annoncée de 300 places d'accueil pour les personnes handicapées. La solution choisie sera-t-elle une augmentation de places pour les structures existantes ou bien l'ouverture de nouveaux établissements ? Il s'interroge également quant au prix de journée des établissements qui sera revu en mettant en garde contre les risques de voir diminuer la qualité de la prise en charge des personnes accueillies.

Richard VILMONT (représentant, suppléant, les personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes âgées) détaille le prix de journée dans les EHPAD. Le conseil départemental fixe les tarifs d'hébergement et de dépendance aux établissements publics et associatifs habilités à l'aide sociale, mais uniquement celui de la dépendance pour les établissements lucratifs.

Le maintien des tarifs ou leur baisse ne concernera que les établissements publics et associatifs, pas les lucratifs dont la progression des tarifs d'hébergement est fixée par le ministère et libre pour les nouveaux entrants.

Il se produit donc une inégalité de marge de manœuvre contre les établissements habilités à l'aide sociale et en faveur des EHPAD lucratifs.

Il met en garde contre le risque de rupture de la qualité de l'accueil et le risque de discréditer les établissements publics et associatifs.

Eric SIRÉ (représentant les organismes du champ de la promotion santé précarité – Mutualité Française), indique que les mutuelles sont favorables à un système de santé et non un système de soins uniquement. Le conseil départemental doit avoir une politique de santé de l'enfance aux personnes âgées. Développez-vous une politique de prévention dans le territoire essonnien, demande t'il au Président Durovray ?

Mme Christine TRIOLLET (représentant les personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées), et secrétaire-générale de l'association Altérité précise que les établissements médico-sociaux ne font pas que des soins. Ils sont aussi et d'abord des lieux de vie. Il faut prendre en compte la qualité de vie pour les résidents et harmoniser la prise en charge.

François DUROVRAY demande à M. GUYOMARCH d'apporter des précisions techniques à certaines questions. Celui-ci précise que

- L'idée de travailler en fonction de la situation de ces établissements au cas par cas, est bien entendu de mise

Il convient de considérer toute la prise en charge en dehors des soins

- Le conseil départemental souhaite développer une gestion pluriannuelle avec les établissements afin de stabiliser leurs actions (CPOM)

En ce qui concerne la prévention :

- Il existe une marge de progression dans les collèges. Madame Caroline PARATRE, vice-présidente déléguée à l'éducation, aux collèges et à l'accès aux savoirs qui est présente ici, coordonne ces actions. Au-delà des missions de PMI, le conseil départemental souhaite développer des actions pédagogiques au bénéfice des collégiens, dès la rentrée 2016 (actions citoyennes, sensibilisation à l'équilibre alimentaire, prévention des addictions, ...).

Philippe NASZÁLYI (Président de la Conférence de Territoire), fait remarquer que M. Durovray et lui-même sont attendus à la cérémonie de départ de M. Cassinari qui exerçait les fonctions de Directeur général adjoint par intérim en charge des affaires sociales et de santé. Il convient donc de laisser le Président Durovray regagner le Conseil départemental.

Il le remercie tout particulièrement d'être venu et de s'être prêté longuement à ce débat avec la Conférence de Territoire de l'Essonne, mais aussi avec les invités à qui il a accordé la parole. Il sait gré aussi aux

membres de la Conférence de leur présence toujours aussi nombreuse et active. Il leur donne rendez-vous à la prochaine séance le 8 octobre prochain à l'Université d'Evry pour une journée entière de réflexion sur la « performance » dans les établissements médico-sociaux.